



**Declaration Spéciale D'Accra Sur La Justice Réparatrice
ADOPTÉE PAR LES DÉLÉGUÉS À L'ACHÈVE DE
LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE AU SOMMET
COMMÉMORANT LE 80E ANNIVERSAIRE DU
5E CONGRÈS PANARICAN À ACCRA
DU 18 AU 19 NOVEMBRE 2025**

Préambule

Nous, réunis à Accra en tant que délégués de la Conférence panafricaine et représentants des mouvements panafricains, des partis progressistes, des syndicats, des organisations paysannes, des groupes de jeunes et d'étudiants, des organisations des femmes, du monde de la culture et de la diaspora africaine, rappelant la longue histoire de résistance des peuples d'Afrique et de sa diaspora mondiale au colonialisme et à ses conséquences persistantes, proclamons ce qui suit :

1. Affirmons que la justice réparatrice est un élément clé des efforts visés à la restauration de la dignité, à la réparation des injustices historiques et au renforcement de la solidarité entre l'Afrique, les pays des Caraïbes, l'Amérique latine et la diaspora mondiale.
2. Nous sommes convenus que dans les 12 (douze) prochains mois, la priorité est la création et le lancement d'une structure institutionnelle panafricaine chargée de la politique réparatrice, incluant les mécanismes suivants :
 - Une institution conjointe chargée de l'évaluation des dommages et de la documentation des effets du colonialisme qui assurera une approche unie de la calculation, de travail d'archives et de collecte d'informations compétentes pour les plateformes multilatérales et les mécanismes internationaux.
 - Un fonds panafricain de justice réparatrice géré de manière transparente et mettant la priorité sur les programmes dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'infrastructure et de la culture ;
3. Exprimons notre volonté, conjointement avec l'Union africaine, les États et les partenaires, de soutenir la mise en place d'un mécanisme international de contributions solidaires au Fonds panafricain, prévoyant la participation des États et des structures privées qui ont historiquement tiré profit de l'exploitation de l'Afrique, par le biais de contributions financières volontaires, y compris des contributions équivalentes à 1% de la valeur des projets ou des opérations concernés. Cette approche reflète la pratique internationale reconnue des contributions solidaires et vise à créer des sources durables de financement pour les programmes de développement et de restitution culturelle.
4. Nous sommes accordés de préparer un rapport intermédiaire sur les progrès réalisés, comprenant des propositions pour le lancement en pratique du fonds, les résultats préliminaires des travaux de l'institution et des recommandations pour renforcer davantage la coopération pour la prochaine conférence à Accra.

Adoption

Adopté par acclamation à Accra, au Ghana, ce jour, le 19 novembre 2025, à l'occasion du 80e anniversaire du Cinquième Congrès panafricain.